



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Lettre datée du 3 décembre 2003, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 456 (XV) adoptée le 24 octobre 2003 par l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme concernant, entre autres dispositions, la création à brève échéance d'une « année internationale du tourisme » en vue de contribuer, par l'organisation à cette occasion de diverses manifestations partout dans le monde, à apaiser les conflits internationaux et les antagonismes entre États et à promouvoir la paix dans le monde.

Conformément à l'article V de l'Accord sur la coopération et les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/156 et actuellement en vigueur, l'Organisation mondiale du tourisme peut présenter des communications écrites aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale des Nations Unies sur des questions d'intérêt commun. Comme vous le savez, l'Organisation mondiale du tourisme doit être transformée prochainement en institution spécialisée des Nations Unies. À ce propos, la Deuxième Commission a recommandé que l'Assemblée générale approuve l'Accord entre l'ONU et l'OMT reproduit à l'annexe du document A/C.2/58/2. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 3 de cet Accord, les communications écrites présentées par l'OMT sont distribuées aux membres des grandes commissions et autres organes de l'Assemblée générale.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir transmettre le texte de la présente lettre et le texte ci-joint de la résolution 456 (XV) (voir annexe) aux membres de la Deuxième Commission.

Le Secrétaire général
de l'Organisation mondiale du tourisme
(*Signé*) Francesco **Frangiali**



**Annexe à la lettre datée du 3 décembre 2003, adressée
au Président de la Deuxième Commission par le Secrétaire
général de l'Organisation mondiale du tourisme**

Rapport du Secrétaire général

Année internationale du tourisme

Point 7 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale,

Ayant entendu la proposition du Japon,

Considérant que l'OMT s'apprête à entrer dans une nouvelle phase à la faveur de sa transformation en institution spécialisée des Nations Unies,

Consciente que, outre son rôle croissant dans l'économie mondiale, le tourisme peut jouer un rôle décisif dans le règlement des conflits, le règlement des différends et la promotion d'une paix durable entre les peuples,

1. *Prie* le Secrétariat de proposer que l'ONU institue à brève échéance une « année internationale du tourisme » en vue de contribuer, moyennant diverses manifestations organisées à cette occasion partout dans le monde, à apaiser les conflits internationaux et les antagonismes entre États et à promouvoir la paix dans le monde; et

2. *Prie instamment* tous ses membres d'appuyer cette initiative à l'Assemblée générale des Nations Unies.
